



Déclaration de Sinistre Plaisance

L'assuré et son bateau :

Nom de l'assuré :

N° de Téléphone de l'assuré :

N° de Contrat :

Lieu où se trouve votre bateau actuellement pour la visite éventuelle de l'expert de la compagnie avant tout travaux :

Le sinistre :

Date du sinistre : Lieu de survenance du Sinistre :

Circonstances du sinistre :

En cas de dommages, merci de préciser les dommages constatés sur votre bateau :

En cas de vol, précisez la liste du matériel et de l'équipement volé :

Un tiers est-il impliqué dans le sinistre ? OUI - NON

Si OUI :

Nom du Tiers :

Coordonnées du Tiers :

Assurance : N° de Contrat :

N° de téléphone du Tiers : Adresse E-Mail du Tiers :

Domages constatés aux biens du tiers :

Y a-t-il eu des victimes lors de la survenance du sinistre ? OUI - NON

Si OUI :

Nom	Adresse	Téléphone	Email
.....
.....

Si ce sinistre a eu lieu en mer, étiez-vous le pilote du navire ? OUI - NON

Si NON :

Nom	Adresse	Téléphone	Email
.....

→ En aucun cas vous ne devez effectuer de réparations partielles ou totales sans passage éventuel d'un expert. Dans le cas contraire, votre sinistre ne sera pas indemnisé.
→ Toutefois, veuillez à prendre les mesures nécessaires afin de sauvegarder vos biens et limiter les dommages (Cf Annexe : « Les mesures conservatoires »)

Fait à : Le : Signature :

Pièces à nous fournir :

Dans tous les cas :

- Copie de L'acte de Francisation ou de la Carte de Circulation
- Copie du Permis de Conduire du Pilote
- Facture d'achat de matériels sinistrés

En cas de vol :

- Liste des matériels et équipements volés
- Copie du procès-verbal de plainte pour vol
- Factures d'origine du matériel volé

En cas de dommage :

- Devis de réparation

En cas de blessés :

- Identité de la victime
- Certificat médical initial de constatation des blessures
- Bulletin d'hospitalisation

Les mesures conservatoires

En cas de voie d'eau et d'invasion partielle

- Laissez un professionnel effectuer les mesures de sauvegarde
- Etanchez la brèche en veillant à la colmater
- Protégez le bateau de l'humidité
- Si nécessaire, sortez le bateau de l'eau
- Asséchez les fonds, rincez et nettoyez ce qui peut l'être (moteur, planchers ...)
- Débranchez les alimentations électriques
- Ne jetez rien

Vol par effraction

- Refermez le bateau afin de ne pas risquer de second vol, sans effraction pour celui-ci
- Condamner provisoirement l'ouvrant ou le panneau forcé est donc très important